

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISSON Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mme. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme. TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention triennale 2009-2011 - Convention de mise à disposition de personnel - Décision - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine, dans le cadre de l'aide à caractère social qu'elle apporte à ses agents, soutient financièrement et matériellement les actions proposées par l'Association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les 2534 adhérents de l'Association recensés en 2007 (2452 en 2006) ont accès à de nombreuses aides et participations :

- Prêts d'honneur et Aides pécuniaires
- Amélioration ou Accession à l'habitat
- Aide au logement secteur locatif
- Amélioration au logement secteur locatif
- Chèques-vacances
- Aides-vacances attribuées par enfant :
 - o Centres de vacances – Séjours ski, linguistiques, éducatifs B.A.F.A – Maisons familiales – V.V.F, en demi pension ou pension complète,
 - o Location- Gîtes – Résidences mobiles – Campings – Hôtels, auprès d'un organisme ou auprès d'un particulier,
 - o Parents ou Amis,
 - o Centres aérés, centre de loisirs et d'activité (sans hébergement) durant l'année,
 - o Parascolaires (classes : verte, neige, mer, hors séjour à l'étranger...),
- Locations Mobil Homes- chalets,
- Vacances pour tous,

- Petite enfance,
- Aide à la rentrée scolaire,
- Garde d'enfant (crèche, assistante maternelle agréée),
- Garderie périscolaire (maternelle au primaire),
- Mariage, Naissance, PACS, Concubinage,
- Médailles du travail,
- Aide au départ à la retraite,
- Aide aux obsèques.

Ces aides sont accordées sur production de justificatifs et en tenant compte des revenus des adhérents.

Elles participent aux objectifs de la Communauté en matière de politique sociale énoncés par délibération du Conseil de Communauté n°2006/2 80 du 28 avril 2006, à savoir :

1/ Aider les agents en difficultés :

Accompagner les agents et leurs familles en difficulté financière et sociale,

2/ Faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale à tous moments de la vie :

Contribuer à l'accès de tous aux vacances,
 Faciliter la vie des jeunes parents,
 Accompagner les agents vers la fin de carrière,
 Accompagner les agents dans les moments difficiles,

3/ Motiver et valoriser l'agent :

Attirer les agents
 Participer à l'épanouissement de l'agent.

La convention triennale 2009-2011 :

Pour l'année 2007 le bilan présenté par l'Association fait ressortir un total de dépenses de plus de 2 millions d'euros, en hausse de 20 % par rapport à 2006.

L'aide de la Communauté se traduit par :

- le versement d'une subvention de fonctionnement,
- la mise à disposition de personnel, remboursée par l'Association
- la mise à disposition de locaux et de matériel, remboursée par l'Association,
- l'octroi d'autorisations spéciales d'absence pour les 30 membres du Conseil d'Administration, pour leur permettre de participer au Conseil d'Administration, à l'Assemblée générale et aux Commissions,

- l'octroi d'un crédit de 161 jours pour l'ensemble des 7 membres du bureau, sans pouvoir dépasser 23 jours par an et par membre.

Les locaux, le matériel et le personnel mis à disposition sont valorisés annuellement et remboursés par l'Association. Ainsi pour 2007 l'Association aura perçu une subvention de 980 000 € sur laquelle elle aura remboursé 127 000 €.

Les rapports entre la Communauté et l'Association sont régis par une convention triennale d'objectifs et des conventions financières annuelles qui, au vu du budget et du projet associatif, précisent le montant de la subvention de fonctionnement et ses modalités de paiement.

Le mécanisme mis en œuvre prévoit un acompte de 60 % au dépôt du budget de l'année concernée et un solde de 40 % à la présentation des comptes définitifs, pour autant que les prévisions aient été réalisées. Si le budget prévisionnel n'est pas réalisé, le solde est réduit en proportion. Par contre s'il est dépassé, la subvention est forfaitisée au montant initialement prévu.

La convention triennale 2006-2008 arrive à échéance et il convient de la renouveler, en tenant compte notamment des résultats de l'audit réalisé par l'Inspection Générale de la Communauté.

Cet audit, établi en connaissance des situations financières de l'origine à 2006, fait ressortir une situation saine. Toutefois l'Association possède un niveau de trésorerie important qu'il convient de réduire progressivement.

A cet effet, l'Association a opté pour une progression de ses aides en étendant ses domaines d'intervention et en adaptant les seuils de revenus, pour permettre une meilleure accessibilité aux prestations. Il est également prévu de pouvoir transférer les dernières prestations sociales servies directement par la Communauté, les crédits correspondants abondant alors la subvention allouée.

Les derniers résultats connus de 2007, non pris en compte par l'audit, font ressortir que le système mis en place et visant à la réduction des disponibilités en trésorerie de l'Association commence à porter ses fruits. Ces disponibilités ont baissé de l'ordre de 300 000 €. En conséquence, pour pouvoir maintenir le niveau actuel de subvention en évitant de s'engager dans un processus de hausse, il convient de rester prudent vis-à-vis des augmentations de prestations, d'autant que d'importantes incertitudes demeurent sur l'évolution des principaux postes de dépenses tels que les prêts et les chèques vacances. Les conséquences de l'important renouvellement du personnel découlant des effets de la pyramide des âges sont difficilement prévisibles en matière de comportement des adhérents.

La convention triennale 2009-2011 qui vous est présentée indique un objectif de trésorerie préconisé par l'audit de l'ordre de 430 000 € fin 2011 et des rencontres semestrielles avec l'Association, pour pouvoir analyser les évolutions de dépenses et lui permettre d'adapter ses actions en conséquence. Ce dialogue se traduit également par la mise en place d'un « référent » au sein de la Communauté pour faciliter les échanges et permettre d'améliorer la coordination des services intervenant dans le suivi des conventions successives.

La subvention reste établie à 980 000 € avec le même système d'acompte et de solde, tel que préconisé par la démarche qualité appliquée en la matière. Toutefois, ce montant n'ayant pas varié depuis 2005, une actualisation annuelle, en fonction de la variation de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale pourra intervenir à partir de 2010.

La convention de mise à disposition du personnel :

Pour permettre une amélioration sensible de la gestion administrative et comptable, l'Association souhaite la concrétisation des préconisations de l'audit par la mise à disposition d'un agent de catégorie B ayant des connaissances étoffées en matière de comptabilité privée. C'est pourquoi il vous est proposé, par une convention de mise à disposition de personnel couvrant la période 2009-2011, l'adjonction d'un rédacteur, ce qui portera à 5 le nombre d'agents mis à disposition de l'Association.

La durée de cette convention est également de trois ans. Elle traite des modalités de mise à disposition de l'Association de cinq fonctionnaires de la Communauté et du régime qui leur est accordé en matière de temps de travail, rémunération, formation, notation, discipline et des sujétions particulières comme par exemple l'indemnisation par l'Association des frais découlant de l'exercice de leurs activités.

Ces cinq agents, chargés de l'accueil, du secrétariat, de la comptabilité et de l'encadrement sont des agents administratifs. Les fiches de poste jointes à la convention prévoient :

Un rédacteur chargé de l'encadrement, de tâches administratives et du suivi comptable,

un adjoint administratif affecté à la comptabilité,

deux adjoints administratifs affectés au secrétariat,.

un adjoint administratif ou un agent administratif affecté à l'accueil.

Ils sont placés sous la responsabilité du Président de l'Association et restent toutefois soumis à l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Leurs traitements et charges sociales sont intégralement remboursés par l'Association à la Communauté soit une somme de l'ordre de 168 000 € par an.

Telles sont les principales caractéristiques des deux conventions établies en concertation avec les représentants de l'Association.

Compte tenu des divers éléments exposés, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention triennale d'objectifs 2009-2011 qui prévoit notamment une subvention annuelle de 980 000 € à l'Association du Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Communauté Urbaine,

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'Association de cinq agents pour la période 2009-2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 11 DÉCEMBRE 2008

M. BERNARD SEUROT